Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

HAUTE-SAÔNE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°70-2020-036

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2020

Sommaire

Préfecture de Haute-Saône

70-2020-02-27-001 - Arrêté du 27 février 2020 fixant la date limite et les modalités de dépôt des bulletins de vote et des circulaires à la commission départementale de propagande pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 202 (3 pages) Page 3

Préfecture de Haute-Saône

70-2020-02-27-001

Arrêté du 27 février 2020 fixant la date limite et les modalités de dépôt des bulletins de vote et des circulaires à la commission départementale de propagande pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 202

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat général

Direction de la citoyenneté, de l'immigration et des libertés publiques

Bureau des élections et de la réglementation

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

Fixant la date limite et les modalités de dépôt des bulletins de vote et des circulaires à la commission départementale de propagande pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020

LA PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral, notamment ses articles L.241 et R.31 à R.38 ;

VU la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires ;

VU le décret n°2019-928 du 4 septembre 2019 fixant la date de renouvellement des conseillers municipaux et communautaires, des conseillers de Paris et des conseillers métropolitains de Lyon, et portant convocation des électeurs ;

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 7 novembre 2019 portant nomination de la préfète de la Haute-Saône, Mme Fabienne BALUSSOU ;

VU le décret du 7 juin 2019 portant nomination du secrétaire général de la préfecture de la Haute-Saône, M. Imed BENTALEB ;

VU l'arrêté préfectoral n° 70-20109-12-24-001 du 24 décembre 2019 portant constitution d'une commission départementale de propagande pour l'année 2020 ;

Sur la proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1. La date limite de dépôt à la commission départementale de propagande, par les candidats ou leurs représentants, des bulletins de vote et des circulaires, pour les élections municipales et communautaires des 15 et 22 mars 2020, est fixée comme suit :

- pour le 1er tour : le mercredi 4 mars 2020 à 12h00 ;
- pour le 2ème tour : le mercredi 18 mars 2020 à 12h00.

PRÉFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60
Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr

Article 2. Le dépôt des bulletins de vote et des circulaires s'effectuera selon les modalités figurant en annexe.

Article 3. Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon – 30, rue Charles Nodier – 25043 Besançon cedex, dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication ou de sa notification :

- soit par écrit adressé au Tribunal administratif - 30 rue Charles Nodier – 25000 BESANÇON
- soit par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 4. Le président de la commission départementale de propagande et les maires des communes concernées sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 27 FEV. 2020

Pour la préfète,
et par délégation,
Le secrétaire général,

Imed BENTALEB

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PROPAGANDE

Informations sur le dépôt de la propagande électorale

Commune	Lieu de dépôt	Horaires de dépôt	Téléphone
Arc-les-Gray	Mairie, 3, place saint Exupéry - 70100 ARC-LES-GRAY	8h30 – 12h00 / 14h00 – 17h30	03.84.65.14.14
Champagney	Mairie de Champagney	9h00 – 12h00 / 14h00 – 18h00	03.84.23.13.98
Échenoz-la-Méline	Secrétariat de la mairie d'Échenoz-la-Méline	8h30 - 11h30	03.84.75.14.77 03.84.75.53.77
Fougerolles-Saint-Valbert	1, place de l'hôtel de ville – mairie de Fougerolles-Saint-Valbert	8h00 – 12h00 / 13h30 - 17h00	03.84.49.13.92
Gray	Mairie - salle du conseil – place Charles de Gaulle	8h00 – 12h00 / 13h30 – 17h00	03.84.65.11.14 (choix 1)
Héricourt	Mairie d'Héricourt – 46 bis, rue du Gal de Gaulle (70400) salle de Justice de Paix au 1er étage de la mairie	du lundi au vendredi : 8h30 - 12h00, 13h30 -17H00	03.84.46.88.05 03.84.46.69.25
Lure	Mairie – 2, rue de Font – service état-civil – entrée par le porche	Tous les matins : 9h00 – 11h30 (sauf jeudi : 10h00) Lundi, mercredi : 13h – 17h, mardi : 13h30 – 17h, jeudi : 13h30 – 16h30 et vendredi : 13h00 - 16h30	03.84.89.01.16
Luxeuil-les-Bains	Accueil mairie	Lundi au jeudi : 8h30 -12h00 / 13h30 – 17h30	03.84.93.90.00
Port-sur-Saône	Mairie	Lundi à vendredi : 9h00 -12h00 / 13h30 – 16h30	03.84.78.18.00
Ronchamp	Mairie – salle des mariages 1er étage – 2, place de la mairie	8h30 – 12h00 / 13h30 - 17h00	03.84.20.64.70
Saint-Loup sur Semouse	Mairie – salle rez-de-chaussée bureau n°2	8h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00	03.84.49.06.22
Vesoul	Mairie - salle des Mariages	s'adresser à l'état civil : 9h00-11h30 / 13h30-16h30	03.84.78.64.04 03.63.37.91.34